



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services

professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS Engineering Professional Serv	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-198132/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 1000348132	Date 2020-03-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-606-37486	
File No. - N° de dossier 606el.47419-198132	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mansour, Silvana	Buyer Id - Id de l'acheteur 606el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9935 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce document comprend des réponses aux questions soulevées de la part de soumissionnaires potentiels ainsi qu'une modification.

Question 11 : Flexibilité des ressources

Compte tenu de la portée, de la durée et de la complexité de cette exigence, nous supposons que les catégories de ressources, les types et les niveaux peuvent s'étendre au-delà des deux catégories de ressources actuellement établies dans cette DP, et peuvent en fait accroître pour répondre aux besoins de l'Agence et des exigences des projets en cours une fois le contrat est attribué.

Avec cette compréhension, veuillez confirmer que les catégories de ressources dans le contrat subséquent ne seront pas limitées aux deux actuellement identifiées dans la DP et que d'autres types, niveaux et nombres supplémentaires de catégories de ressources peuvent être ajoutés (avec des taux négociés) à une date ultérieure après l'attribution du contrat, selon les besoins et les priorités de l'Agence.

Réponse 11 :

Les soumissionnaires sont priés de ne proposer que deux catégories de ressources à la clôture des soumissions, mais au stade de l'AT, le Canada prévoit que 9 autres catégories de ressources seront nécessaires (voir l'avis de projet de marché et l'article 1.2 (i) de la partie 1 de la DP et Appendice C à l'Annexe A - Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponse), ainsi que la pièce jointe 4.4 - Barème de prix, où les soumissionnaires doivent proposer des tarifs journaliers fermes tout compris pour les 11 catégories de ressources.

Question 12 : Définition de soumissionnaire

Le soumissionnaire est actuellement défini comme «la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou entités) soumettant une offre pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Il ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire ou ses sous-traitants. »

La définition actuelle de soumissionnaire (ainsi que la clause de la section iv à la page 15 de la DP) limite cette DP à certaines entreprises et en empêche d'autres en se fondant uniquement sur leur structure juridique. Par conséquent, les grandes organisations multinationales mondiales sont nettement désavantagées en raison de leurs structures organisationnelles et juridiques, car nous ne sommes pas en mesure de faire référence à l'expérience hautement pertinente, actuelle et mondiale acquise au sein de nos organisations.

De plus, comme le secteur public canadien est encore en train de mûrir dans l'espace d'ingénierie en nuage protégé B, l'ASFC bénéficiera grandement de l'expertise et des connaissances acquises grâce à l'expérience mondiale où des solutions similaires ont été mises en œuvre pour des entités gouvernementales de taille et de portée similaires à celles de

l'ASFC. Cette connaissance approfondie et cette vaste expérience seront essentielles au succès des exigences de l'ASFC.

En supposant que l'ASFC n'a pas l'intention de limiter la concurrence pour cette exigence aux soumissionnaires en se basant uniquement sur leur structure juridique, et que l'ASFC souhaite permettre à tous les fournisseurs compétents et qualifiés invités de soumettre une soumission de le faire, nous demandons à l'ASFC d'envisager de réviser la définition du terme « soumissionnaire » et permettre aux entreprises de citer l'expérience acquise par leurs entreprises membres mondiales.

Réponse 12 :

Le Canada a examiné la demande, toutefois la définition de « soumissionnaire » ne change pas. Les soumissionnaires doivent consulter les réponses aux questions 9 et 10 de la modification 002 de la demande de propositions.

Question 13 : Exigences obligatoires OE1-OE4

Comme de nombreuses solutions d'ingénierie en nuage à grande échelle similaires aux exigences de l'ASFC sont des projets à long terme, les dates de fin des contrats peuvent toujours être en cours. La Couronne pourrait-elle modifier l'exigence «Dates de début et de fin du projet» de OE1-OE4 en «Durée du projet (mm-aaaa à mm-aaaa)» et permettre que les projets en cours soient inclus en tant que qualifications de l'entreprise dans les critères obligatoires et cotées ?

Réponse 13 :

Le Canada a examiné la demande toutefois le besoin demeure inchangé. Il n'y a rien dans les critères maintenant qui empêche les soumissionnaires de soumettre un projet qui est toujours en cours s'ils ont terminé les produits livrables indiqué jusqu'à lors.

Question 14 : Coordonnées

La section 1.2.1 Exigences obligatoires, exige que les soumissionnaires incluent les coordonnées de chaque représentant de projet du client. Cette exigence est trop lourde pour les soumissionnaires et leurs clients respectifs, d'autant plus que les clients font affaire avec COVID-19. Par exemple, O1.1 demande un minimum de 10 années d'expérience et les projets doivent avoir une durée minimale de six mois. Par conséquent, pour O1.1 seulement, un soumissionnaire peut être tenu de fournir jusqu'à 20 de contacts avec les clients. La Couronne pourrait-elle modifier les exigences O1.1, O1.2, O1.3, O2.1, O2.2 et O2.3 pour exiger les coordonnées seulement à la demande de l'ASFC? Par ailleurs, l'ASFC pourrait envisager d'exiger un minimum de 1 projet référencé selon les critères ci-dessus?

Réponse 14 :

Le Canada est d'accord pour ajuster les exigences en matière de coordonnées pour toutes les catégories de ressources comme suit: Le Canada exige que les coordonnées soient fournies avec la réponse du soumissionnaire (l'entrepreneur une fois le contrat est attribué) pour le projet actuel ou le plus récent fourni en référence pour n'importe quel critère et exigera des coordonnées pour d'autres projets sur demande de l'ASFC. Voir la modification ici-bas.

Question 15 :

Dans la pièce jointe 4.1 page 143, 1.1 « Critères techniques obligatoires, Critères obligatoires pour l'entreprise », OE2 indique :

« Le soumissionnaire doit présenter un maximum de deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 2 000 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (IaaS) d'au moins un des Leaders (lien en anglais seulement) du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage IaaS (c.-à-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé TOUT ce qui suit ... »

Ce qui ne précise pas que les contrats mentionnés doivent être des contrats du gouvernement fédéral canadien, d'une agence ou d'une société d'État. Toutefois, dans la pièce jointe 4.2, Critères techniques cotés, page 155, sous-section CE1 de la grille, il mentionne :

« Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience et sa compréhension de l'espace de nuage public en rapport avec le gouvernement du Canada en fournissant un exemple d'une feuille de route pour la migration vers le nuage public (soit une représentation linéaire d'activités détaillées réalisées au fil du temps) qu'il a fourni à un ministère, un organisme gouvernemental ou une société d'État du gouvernement fédéral dans les trois (3) dernières années (précédant la date de publication de la demande de soumissions) pour appuyer le passage à une infrastructure de nuage public. »

Nous vous demandons une clarification au sujet de ce qui précède, et si la Couronne serait disposée à accepter des contrats de référence, qui répondent au critère de livrable énuméré dans CE1 à partir de contrats / projets qui ont été livrés commercialement, et à l'extérieur d'un ministère, organisme ou société d'État du gouvernement du Canada.

Réponse 15 :

Les critères obligatoires restent inchangés, mais le critère CE1 est modifié pour accepter une feuille de route de migration vers le nuage public remise à toute organisation* du secteur public canadien OU d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement fédéral pour l'un des pays « Border Five »**.

* organisation du secteur public est défini comme tout ministère, organisme ou société d'État du gouvernement fédéral canadien, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales (représentant pop. 1+ millions de dollars).

** Les pays « Border Five » comprennent le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Voir la modification ici-bas.

Question 16 :

En ce qui concerne les critères obligatoires de l'entreprise OE2, OE3 et OE4, lorsque la Couronne demande :

« Le soumissionnaire doit présenter un maximum de deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 2 000 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (IaaS) d'au moins un des Leaders du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage IaaS (c.-à-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé TOUT ce qui suit :»

Le soumissionnaire peut-il utiliser les deux mêmes contrats de référence distincts pour toutes les exigences obligatoires des critères d'entreprise? Ou la Couronne recherche-t-elle deux contrats de référence distincts par exigence obligatoire, ce qui signifie un total de 6 contrats distincts au total?

Réponse 16 :

Les deux mêmes contrats peuvent être utilisés pour tous les critères d'entreprise obligatoires tant que les deux contrats sont séparés et distincts l'un de l'autre et répondent par ailleurs aux critères.

Question 17 :

Concernant CE5 à la page 160 où la Couronne mentionne :

« Cinq (5) points seront attribués au soumissionnaire si le gouvernement du Canada** était un des clients des contrats retenus qu'il a utilisés pour montrer qu'il satisfait aux critères obligatoires pour l'entreprise OE2, OE3 ou OE4.

** Le gouvernement du Canada est défini comme tout ministère ou organisme gouvernemental fédéral ou une société d'État fédérale. »

La Couronne serait-elle disposée à ouvrir les critères et à fournir au soumissionnaire des points

pour les contrats de référence admissibles provenant de projets livrés dans le commerce qui satisfont aux critères d'entreprise OE2 - OE4 ?

Réponse 17 :

Le Canada a examiné la demande toutefois le besoin demeure inchangé.

Question 18 :

Concernant CE6 à la page 160 où la Couronne mentionne :

« Cinq (5) points seront attribués au soumissionnaire s'il a utilisé la plateforme IaaS AWS (Amazon Web Services) pour exécuter un des contrats retenus qu'il a utilisés pour montrer qu'il satisfait les critères obligatoires pour l'entreprise OE2 ou OE3. »

Nous tenons à souligner que le marché des plates-formes IaaS est composé d'un groupe d'organisations innovantes qui peuvent améliorer la capacité des objectifs de leur client final, moderniser / refactoriser leur pile d'applications résidant sur une technologie obsolète, et s'assurer qu'elles réduisent le risque et réduisent le coût / niveau d'effort de la migration des systèmes du client vers le cloud.

La Couronne attribuerait-elle des points à un soumissionnaire, si le soumissionnaire pouvait démontrer clairement et efficacement la valeur de l'utilisation d'autres plates-formes IaaS, dans tous les contrats admissibles, pour démontrer la conformité aux critères d'entreprise OE2 ou OE3 ?

Réponse 18 :

Le Canada a examiné la demande toutefois le besoin demeure inchangé.

MODIFICATION**À L' APPENDICE C DE L'ANNEXE A - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE****SUPPRIMER :**

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à un projet d'autorisation de tâches en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les entrepreneurs devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, l'entrepreneur doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

INSÉRER:

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à un projet d'autorisation de tâches en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les entrepreneurs devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, l'entrepreneur doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

L'entrepreneur doit aussi fournir l'information suivante pour le projet actuel ou le plus récent fourni en référence pour n'importe quel critère :

- Coordonnées du représentant du projet du client

De même, l'entrepreneur doit fournir l'information suivante pour les projets (autre le plus récent) fournis en référence pour n'importe quel critère si l'ASFC l'exige :

- Coordonnées du représentant du projet du client

À la PIÈCE JOINTE 4.1 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1.2 EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LES RESSOURCES

SUPPRIMER :

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, le soumissionnaire doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

INSÉRER :

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, le soumissionnaire doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

L'entrepreneur doit aussi fournir l'information suivante pour le projet actuel ou le plus récent fourni en référence pour n'importe quel critère :

- Coordonnées du représentant du projet du client

De même, l'entrepreneur doit fournir l'information suivante pour les projets (autre le plus récent) fournis en référence pour n'importe quel critère si l'ASFC l'exige :

- Coordonnées du représentant du projet du client

À la PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**CRITÈRES COTÉS DE L'EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE****SUPPRIMER :**

CE1	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience et sa compréhension de l'espace de nuage public en rapport avec le gouvernement du Canada en fournissant un exemple d'une feuille de route pour la migration vers le nuage public (soit une représentation linéaire d'activités détaillées réalisées au fil du temps) qu'il a fourni à un ministère, un organisme gouvernemental ou une société	32	4 points par caractéristique démontrée indiquée ci-dessous seront attribués : Aucune démonstration = 0 point 1. La feuille de route énonce les objectifs stratégiques généraux du client ou son analyse de	
------------	---	-----------	--	--

<p>d'État du gouvernement fédéral dans les trois (3) dernières années (précédant la date de publication de la demande de soumissions) pour appuyer le passage à une infrastructure de nuage public.</p> <p>La feuille de route devrait comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités générales à entreprendre dans le cadre d'une stratégie d'adoption du nuage et de migration vers celui-ci dans un organisme du gouvernement fédéral; • Les activités à exécuter pendant une période donnée (d'au moins trois [3] ans) et qui sont décomposées en au moins trois (3) étapes de mise en œuvre et dont l'objectif ultime consiste à amener le ministère ou l'organisme gouvernemental à optimiser son nuage; • Les activités à réaliser sont regroupées en au moins cinq (5) domaines stratégiques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernance ○ Effectif ○ Technologie ○ Opérations ○ Sécurité <p>L'information ci-dessous devrait être fournie avec la feuille de route au moyen du formulaire CE1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom de l'organisation cliente; 2. Le numéro du contrat ou les numéros de référence, 		<p>rentabilisation pour la migration vers des services du nuage public;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. La feuille de route comprend une analyse générale de l'état actuel et futur des charges de travail des applications et des capacités d'infonuagique du client; 3. La feuille de route comprend une idée des défis à relever en ce qui concerne les charges de travail, les données et les services essentiels; 4. La feuille de route donne les mesures qui doivent être prises pour faire la transition vers l'état futur; 5. La feuille de route donne l'établissement des priorités, les jalons, les échéanciers, les efforts requis et une estimation des coûts; 6. La feuille de route aborde au moins cinq (5) domaines stratégiques; 7. La feuille de route suggère des outils et des compétences qui sont disponibles ou qui devront être acquis; 8. La feuille de route donne une estimation des économies que l'approche recommandée permettra de réaliser ou de la valeur opérationnelle de cette approche. 	
--	--	---	--

	<p>c.-à-d. autorisation(s) de tâche, bon(s) de commande, etc.;</p> <p>3. Les dates de début et d'achèvement du contrat;</p> <p>4. Le titre du projet;</p> <p>5. Les coordonnées d'une personne-ressource à l'organisation cliente, soit le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse courriel.</p>			
--	---	--	--	--

INSÉRER :

CE1	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience et sa compréhension de l'espace de nuage public en rapport avec le gouvernement du Canada en fournissant un exemple d'une feuille de route pour la migration vers le nuage public (soit une représentation linéaire d'activités détaillées réalisées au fil du temps) remise à toute organisation* du secteur public canadien OU d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement fédéral pour l'un des pays « Border Five »** dans les trois (3) dernières années (précédant la date de publication de la demande de soumissions) pour appuyer le passage à une infrastructure de nuage public.</p> <p>* organisation du secteur public est défini comme tout ministère, organisme ou société d'État du gouvernement fédéral canadien, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales (représentant pop. 1+ millions de dollars).</p> <p>** Les pays « Border Five » comprennent le Canada, les États-</p>	32	<p>4 points par caractéristique démontrée indiquée ci-dessous seront attribués :</p> <p>Aucune démonstration = 0 point</p> <p>1. La feuille de route énonce les objectifs stratégiques généraux du client ou son analyse de rentabilisation pour la migration vers des services du nuage public;</p> <p>2. La feuille de route comprend une analyse générale de l'état actuel et futur des charges de travail des applications et des capacités d'infonuagique du client;</p> <p>3. La feuille de route comprend une idée des défis à relever en ce qui concerne les charges de travail, les données et les services essentiels;</p> <p>4. La feuille de route donne les mesures qui doivent être prises pour faire la</p>	
------------	---	-----------	--	--

<p>Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.</p> <p>La feuille de route devrait comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités générales à entreprendre dans le cadre d'une stratégie d'adoption du nuage et de migration vers celui-ci dans un organisme du gouvernement fédéral; • Les activités à exécuter pendant une période donnée (d'au moins trois [3] ans) et qui sont décomposées en au moins trois (3) étapes de mise en œuvre et dont l'objectif ultime consiste à amener le ministère ou l'organisme gouvernemental à optimiser son nuage; • Les activités à réaliser sont regroupées en au moins cinq (5) domaines stratégiques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernance ○ Effectif ○ Technologie ○ Opérations ○ Sécurité <p>L'information ci-dessous devrait être fournie avec la feuille de route au moyen du formulaire CE1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom de l'organisation cliente; 2. Le numéro du contrat ou les numéros de référence, c.-à-d. autorisation(s) de tâche, bon(s) de commande, etc.; 		<p>transition vers l'état futur;</p> <p>5. La feuille de route donne l'établissement des priorités, les jalons, les échéanciers, les efforts requis et une estimation des coûts;</p> <p>6. La feuille de route aborde au moins cinq (5) domaines stratégiques;</p> <p>7. La feuille de route suggère des outils et des compétences qui sont disponibles ou qui devront être acquis;</p> <p>8. La feuille de route donne une estimation des économies que l'approche recommandée permettra de réaliser ou de la valeur opérationnelle de cette approche.</p>	
--	--	---	--

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

47419-198132/A

003

606el

	<ol style="list-style-type: none">3. Les dates de début et d'achèvement du contrat;4. Le titre du projet;5. Les coordonnées d'une personne-ressource à l'organisation cliente, soit le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse courriel.			
--	---	--	--	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DP DEMEURENT INCHANGÉES